

## **Certification complémentaire théâtre**

### **Rapport du jury**

#### **Session 2023**

#### **Composition du jury**

- Madame Sophie Daniel, professeure au lycée Jacques Brel de Vénissieux.
- Monsieur Laurent Dignonnet, professeur au lycée St Just de Lyon.
- Madame Marianne Mathieu, responsable des relations publiques et du mécénat et Théâtre du Point du Jour.
- Monsieur Julien Michel, comédien, Théâtre du Point du Jour.
- Madame Marie Musset, IA-IPR de Lettres.
- Madame Catherine Nicolas, maitre de conférence et dramaturge, INSPE Lyon 1.
- Monsieur Pierre Schindelé, professeur au lycée Lacassagne de Lyon.
- Madame Isabelle Truc, professeure au lycée St Exupéry de Lyon.
- Monsieur Vincent Tuleu, IA-IPR de Lettres.

Les épreuves de certification théâtre sont définies par la note de service 2019-104 du 16 juillet 2019. L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum. La note de service présente aussi les modalités de constitution du rapport pour l'oral.

Les épreuves de la certification complémentaire théâtre de la session 2023 ont eu lieu le 8 mars 2023, au lycée Récamier de Lyon. Parmi 14 candidats inscrits, 9 candidats ont obtenu la certification. Les rapports des sessions précédentes rendaient compte des compétences et des qualités qui avaient permis aux candidats de réussir leur épreuve et les lauréats de la session 2023 ont su répondre à ces attentes.

Nous invitons les futurs candidats à lire les rapports du jury, disponibles sur le site de l'académie de Lyon.

Pour la session 2024, une réunion d'information est proposée aux candidats, sous forme de visioconférence. Cette réunion a pour objectif de présenter les modalités de l'épreuve et de répondre aux questions des candidats. Ce rapport de la session 2023, comme les précédents, n'en rappelle pas moins quelques principes.

Comme son nom l'indique, la certification complémentaire « certifiée », c'est-à-dire atteste et confirme des qualifications, résultats d'un itinéraire professionnel. Aussi, comme le texte de cadrage le stipule, le jury évalue :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.

Nous ne pouvons donc que trop recommander aux candidats d'être en mesure, avant toute inscription, d'apprécier la pertinence de leur démarche et la réalité de leur parcours dans l'enseignement du théâtre.

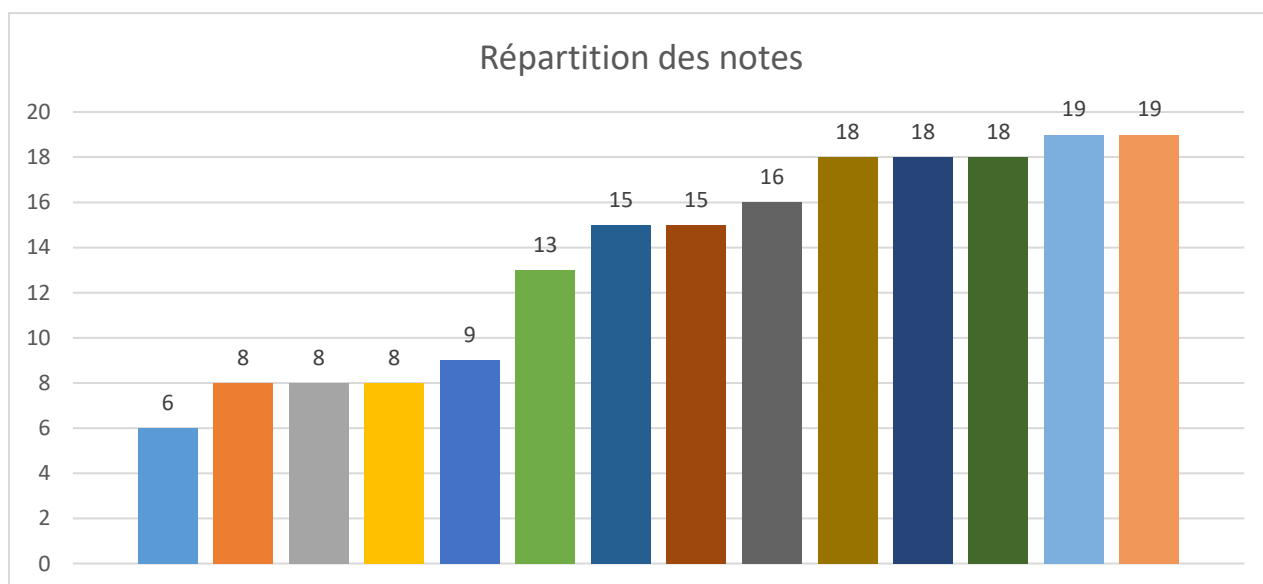
Le candidat est évalué sur ses connaissances et sur son expérience, comme professeur, comme spectateur, comme lecteur, comme amateur de théâtre. L'entretien permet d'apprécier sa connaissance des programmes du collège et du lycée, celle des notions et des pratiques d'enseignement, mais aussi sa culture théâtrale au-delà des œuvres scolaires étudiées couramment.

Ces dernières années, les lauréats de la certification complémentaire sont les candidats qui ont su mettre en valeur ces qualifications et ces compétences, en montrant une capacité à prendre la distance nécessaire pour en rendre compte, à porter sur leur expérience un regard critique, lucide et décentré, pédagogiquement et artistiquement. Les lauréats connaissent les exigences des programmes sur l'ensemble du parcours de l'élève, à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Ils savent faire la différence entre les objectifs d'un club, d'un atelier ou d'une classe théâtre. Ils sont capables de rendre compte des grandes lignes des enseignements facultatifs et des enseignements de spécialité. Ils ont déjà mené un projet de théâtre dans des cadres divers et variés, dont le dossier peut rendre compte. Ils sont aussi spectateurs et aiment parler du dernier spectacle vu, savent citer le nom de comédiens et de metteurs en scène et perçoivent les évolutions des créations théâtrales contemporaines.

La réussite de la certification engage aussi la capacité du candidat à « s'entretenir » avec le jury, à percevoir l'implication des questions et à s'exprimer correctement et simplement dans une langue appropriée. Toute épreuve orale devant un jury demeure une situation qui engendre légitimement une forme d'émotion, qui ne doit cependant pas oblitérer chez des candidats qui sont aussi des professeurs le plaisir de parler de théâtre et d'enseignement.

Chaque année, la certification complémentaire permet aux membres du jury de prendre la mesure de l'évolution de la consistance des parcours professionnels des professeurs qui se présentent. Comme chaque année, le jury félicite les lauréats. Comme chaque année, le jury souhaite saluer l'engagement de tous les candidats auprès de leurs élèves et leur intérêt pour le théâtre. Il souhaite aussi, particulièrement cette année, saluer l'amour de tous les candidats pour leur métier.

**Rapport rédigé par Vincent Tuleu, IA-IPR, président du jury.**





**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection du Second Degré**  
Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale